



© IPHB

Bardages bois des bâtiments agricoles

Guide technique

/// Dimensionnement

/// Choix du matériau

/// Technique de pose

/// Exemples & fournisseurs/poseurs

2021



© ARBRE CONSTRUCTION

Avant de commencer...

Le mot du président

Bassin d'emplois, pompe à carbone et réserve de biodiversité, la filière Forêt Bois Papier dans son ensemble joue un rôle économique et environnemental majeur pour la région Nouvelle-Aquitaine.

Compte tenu de ses qualités, le développement du bois dans la construction en général et dans les bâtiments agricoles en particulier constitue un axe fort pour tendre vers une bioéconomie forestière régionale compétitive et durable.

Ainsi, en participant à la réduction de l'empreinte carbone et des consommations d'énergie, l'utilisation du bois dans la construction contribue à l'effort de sobriété et d'efficacité.

C'est aussi un moyen d'encourager une économie circulaire en valorisant les ressources locales et en contribuant au développement des entreprises du territoire.

C'est pourquoi la Région poursuivra, notamment à travers la feuille de route NéoTerra, son soutien à ce secteur d'activité en accompagnant l'innovation, l'investissement et la formation des opérateurs économiques et la promotion du matériau bois.

Alain Rousset
Président de la Région Nouvelle-Aquitaine

Edito

La forêt a pour l'ensemble de la société un rôle environnemental indispensable à l'équilibre du monde vivant.

Occupant 34 % du territoire de la région Nouvelle-Aquitaine soit 2,884 millions d'hectares, la forêt produit près de 10,178 millions de m³ de bois ronds sur écorce par an (26,2% du volume national) dont 5,194 millions de m³ de bois d'œuvre et 1,116 millions de m³ de bois énergie (Sources AGRESTE 2020).

Elle a donc un rôle de première importance en prenant une place majeure dans le paysage de l'économie régionale.

Pourtant, l'utilisation du bois dans la construction des bâtiments d'élevage n'a pas la place qu'elle mérite malgré l'intérêt des éleveurs à cette solution constructive, aux multiples avantages.

Ce constat provient essentiellement de la concurrence des bâtiments métalliques et de la méconnaissance des agriculteurs, des possibilités d'utilisation du bois dans la construction.

Conscients de cette problématique, l'interprofession FIBOIS Nouvelle-Aquitaine et le réseau des Chambres d'agriculture en partenariat avec le Conseil régional Nouvelle-Aquitaine, souhaitent promouvoir l'utilisation du bois dans les bâtiments agricoles.

Pour aider les agriculteurs aquitains dans leurs choix de

constructions et dans la réalisation de leurs ouvrages, une plaquette sur le bardage bois des bâtiments agricoles est mise à disposition de tous les Néo-Aquitains.

L'objectif de ce document est, après avoir rappelé les principes de ventilation d'un bâtiment d'élevage, de présenter les critères du bon dimensionnement du bardage bois, du bon choix du matériau et de la bonne technique de pose.

Pour accompagner au mieux les agriculteurs dans leurs projets bois, ceux-ci auront à disposition la liste des prescripteurs bois, des conseillers, des fournisseurs de bardages et de vêtements bois, des charpentiers poseurs régionaux.

Combinaison de la demande sociétale en matière d'utilisation du bois et les besoins des agriculteurs, c'est l'objectif de tous les intervenants de la filière bois.

Ce document permet d'y contribuer.



Luc SERVANT,
Président de la Chambre
régionale d'agriculture de
Nouvelle-Aquitaine



Christian RIBES,
Président de
l'interprofession régionale
de la filière Forêt Bois
Papier, FIBOIS Nouvelle-
Aquitaine



I.	Le bardage bois : la solution pour une ventilation efficace	p.4
II.	Le bon dimensionnement du bardage en fonction de l'efficacité et du coefficient multiplicateur pour une ventilation adaptée aux besoins des animaux	p.5
III.	Le choix du bon matériau en fonction de la classe d'emploi pour un bardage durable et esthétique	p.6
IV.	La bonne technique de pose pour la qualité de la ventilation et la pérennité du bardage	p.8
V.	Trois bâtiments agricoles bardés en bois (Creuse, Pyrénées-Atlantiques et Deux-Sèvres)	p.12
VI.	Le réseau Prescription Bois	p.18
VII.	Les Chambres d'agriculture	p.19
VIII.	Les fournisseurs de bardages et vêtements bois	p.20
IX.	Les charpentiers poseurs	p.21



Le bardage bois : la solution pour une ventilation efficace

"Pour une ventilation en toutes saisons, le bardage brise-vent à claire-voie en bois est une bonne solution"

Les bovins, caprins, équins et ovins éliminent en permanence des éléments qui polluent l'air. La vapeur d'eau issue de la respiration et de l'évaporation provenant des déjections représente l'élément quantitatif le plus important. D'autres facteurs de pollution sont à prendre en compte comme l'ammoniaque, le gaz carbonique, les poussières, les agents infectieux. Il est par conséquent indispensable d'éliminer ces polluants nocifs pour la santé des animaux mais aussi sources de détérioration de l'état général des bâtiments (humidité, moisissures, rouille). Renouveler l'air s'impose !

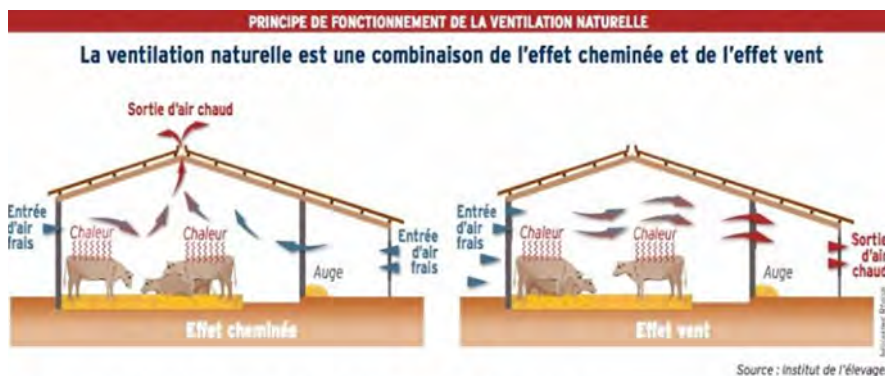
Les animaux d'élevage supportent bien les variations de températures tant que cela ne les oblige pas à se mettre en phénomène d'adaptation si elles sont trop basses mais aussi trop hautes. Pour le froid, cela se manifeste par un accroissement des facteurs visant à la perte de calories notamment ceux qui réduisent le pouvoir isolant au niveau de leur pelage, en particulier l'humidité et les courants d'air. Pour le chaud, c'est l'évacuation de la chaleur qui devient un facteur limitant devant l'élimination de la vapeur d'eau mais toujours avec un ressenti supportable pour les animaux.

En hiver, une vitesse d'air trop élevée oblige les animaux, surtout les jeunes, à lutter contre le froid et de ce fait, diminue la résistance de leur organisme aux agents pathogènes. En été, une vitesse d'air trop faible ne peut pas aider les animaux à lutter contre la

chaleur ce qui les fragilise. Dans une situation froide, il faut une ventilation avec une vitesse d'air au niveau des animaux très faible alors qu'en situation chaude, il faut une ventilation avec une vitesse d'air accélérée. C'est pourquoi, pour obtenir une ambiance de qualité dans un bâtiment d'élevage, il faut « de l'air sans courant d'air » !

Si le mécanisme de renouvellement de l'air ne fait appel qu'à des facteurs physiques « naturels » ne mettant en jeu que des sources d'énergie liées aux animaux eux-mêmes et aux éléments climatiques, on parle de ventilation naturelle dans le cadre d'un bâtiment d'élevage. Cela signifie que les ouvertures ventilantes doivent permettre en toutes circonstances d'assurer un débit d'air minimal pour évacuer les gaz et la vapeur d'eau issus de la litière et de la respiration des animaux en période hivernale, et en plus la chaleur en période estivale.

Dans le cadre d'une ventilation naturelle, il existe une solution efficace, durable, esthétique et écologique à savoir le bardage ajouré à claire-voie en bois. Comparé aux autres types de brise-vents (tôle perforée ou à ventelles, filet brise-vent), il présente le meilleur avantage concurrentiel sur la longévité (25 à 30 ans), la protection contre la pluie, la luminosité, la résistance à l'empoussièrement, l'isolation thermique et l'insertion paysagère jugées très bonnes, sans oublier le coût par m² matériau non posé compétitif et la facilité de pose.



Avec l'augmentation de la largeur des bâtiments, l'effet vent devient de plus en plus important et à privilégier.

Mais attention, la mise en place d'un bardage brise-vent à claire-voie en bois exige le respect de certaines règles pour obtenir un résultat satisfaisant !

Le bon dimensionnement du bardage en fonction de l'efficacité et du coefficient multiplicateur pour une ventilation adaptée aux besoins des animaux

L'efficacité (E) est le coefficient de réduction de la vitesse du vent. Par exemple, une efficacité de 0,80 signifie que la vitesse du vent est réduite de 80 % lors de la traversée du brise-vent. L'efficacité doit être adaptée au type d'animaux (bovins, caprins, équins et ovins) et aux catégories (mâles ou femelles, adultes ou jeunes, suitée ou pas, lait ou viande).

Le coefficient multiplicateur (CM) permet de calculer la surface de brise-vent pour assurer le même débit que 1m² d'ouverture libre (= non protégée). La surface libre se calcule selon des recommandations pour chaque catégorie d'animaux.

Voici des exemples couramment utilisés :

Largeur des lames (cm)	10	10	15	15	5 / 7,5 (1)
Espacement (cm)	1,6 à 2	2,5	1	1,5	3,5 / 4
Efficacité (E)	94 %	90 %	97 %	95 %	50 / 60 %
Coefficient Multiplicateur (CM)	5,7	4,2	9	7	1,5 / 2,5

(1) : Utilisation du bardage bois à claire-voie en décalage de toiture

BON À SAVOIR

On peut retenir qu'un brise-vent sur paroi proche des animaux nécessite une efficacité (E) d'au moins 80% alors que sur une paroi éloignée de 4 à 6 m on recommande environ 60%.



Le choix du bon matériau en fonction de la classe d'emploi pour un bardage durable et esthétique

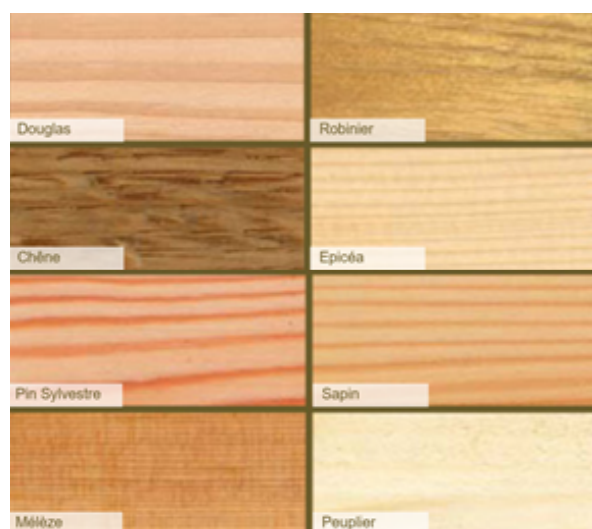
Les classes d'emploi déterminent la sensibilité du bois aux agents biologiques (champignons, insectes xylophages) selon sa situation dans la structure de l'ouvrage vis-à-vis des conditions climatiques (intérieur, extérieur). Définies de façon commune à l'ensemble du marché européen, les classes d'emploi permettent de choisir des bois compatibles avec l'usage qui en sera fait dans la construction.

Classes d'emploi	Utilisations
Classe d'emploi 1	Bois toujours sous abri entièrement protégé des intempéries et non à l'humidification
Classe d'emploi 2	Bois sous abri protégé des intempéries mais soumis à l'humidité ambiante pouvant conduire à une humidification occasionnelle et non persistante
Classe d'emploi 3a ou 3b	Bois sans contact avec le sol en extérieur et soumis à une humidification fréquente sur des courtes périodes de quelques jours (3a) ou soumis à une humidification très fréquente sur des périodes plus significatives de quelques semaines (3b)
Classe d'emploi 4	Bois en contact avec le sol ou l'eau douce et exposé en permanence à l'humidification
Classe d'emploi 5	Bois en permanence exposé à de l'eau salée

Pour le bardage ajouré à claire-voie et les lisses de supports, il faut des bois de classe d'emploi 3 mais il est possible aussi de prendre des bois de classe d'emploi 4.

Parmi les essences communément commercialisées, on peut utiliser :

Classe d'emploi	Pièce de bois sans aubier sans traitement	Pièce de bois avec aubier avec traitement
Classe d'emploi 3	Douglas / Mélèze / Pin maritime / Pin sylvestre	Douglas / Épicéa / Mélèze / Peuplier / Sapin
Classe d'emploi 4	Châtaignier / Chêne	Châtaignier / Chêne / Pin maritime / Pin sylvestre



Le traitement est généralement par autoclave avec un certificat du fournisseur attestant de la qualité du traitement. Le traitement par autoclave consiste à injecter dans le bois, par alternance de vide et pression, des sels métalliques en solution aqueuse qui se fixent dans les cellules du bois lui conférant une durabilité supérieure à 20 ans.

BON À SAVOIR

D'autres procédés de traitement des bois tendent à conférer une résistance de classe d'emploi 3 (protection des insectes et des champignons), comme le trempage, l'injection axiale, la haute température ou l'oléothermie. L'aubier est la partie de l'arbre se situant entre le bois de cœur (duramen) et l'écorce.

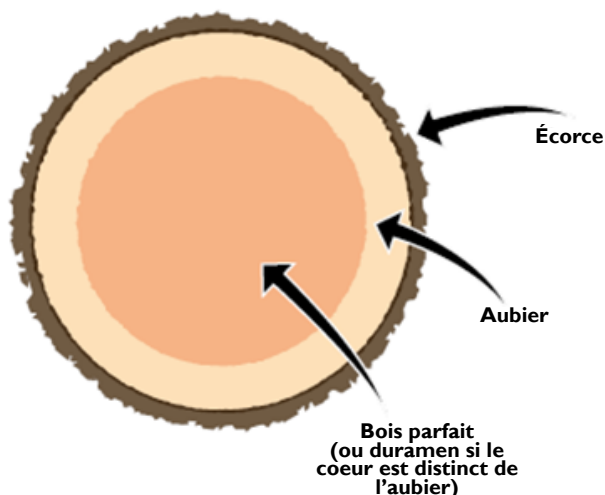
Cette région périphérique est un bois vivant, plus poreux, plus tendre, plus clair, plus léger, plus hydraté que le duramen, et dont les vaisseaux conducteurs véhiculent la sève brute.

Ces matériaux peuvent s'employer tels quels et ne nécessitent pas d'entretien pour garantir leur durabilité à condition d'être des bois secs. En effet, le bois frais de sciage, « tombant de la scie », possède une humidité comprise en 70 et 90% qu'il est nécessaire de réduire par séchage naturel (ressuyage, pendant quelques semaines sous abri, empilé sur tasseaux). De plus, bien que les lames soient toujours très bien ventilées sur leurs deux faces, l'effet du soleil sur les planches fraîches de sciage est irrémédiable : tuilage, vrillage, arrachement de clous, fentes...

Dans le cas d'utilisation de bois traités par injection autoclave, demander également au fournisseur un reséchage, ou prévoir sinon un temps de ressuyage suffisant. Il est donc recommandé de prévoir l'approvisionnement de son bois plusieurs semaines avant sa mise en œuvre. Les planches seront entreposées en piles avec des cales d'espacement dans un local ventilé.

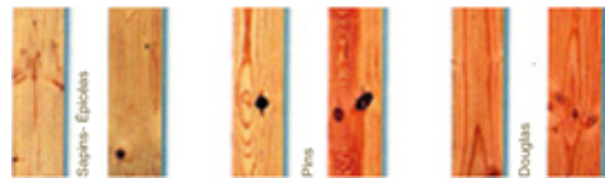
BON À SAVOIR

Dans un bâtiment agricole, l'humidité fréquemment constatée oscille entre 20 et 25%. L'humidité du bois au moment de la mise en œuvre doit se situer au plus près de l'humidité dite d'équilibre, c'est-à-dire de l'humidité que le bois possèdera après environ 6 mois de pose.



En privilégiant les essences locales, on favorise la valorisation et la gestion des espaces forestiers locaux. Cependant, de nos jours, le négoce du bois fournit principalement des lames de résineux (douglas, mélèze, pins maritime et sylvestre) car c'est le bois le meilleur marché. Dans ce cas, il faut prendre en compte la présence et la répartition des nœuds dans les pièces de bois. Un classement visuel des bois de résineux distingue 4 choix sur 2 faces (G2) ou sur 4 faces (G4). Pour les bois de résineux, les choix 2 et 3 correspondent aux exigences d'esthétique et de résistance courantes des revêtements extérieurs des bâtiments agricoles. Pour les bardages, on privilégie le choix 2.

Choix 2



Choix 3



BON À SAVOIR

Au niveau des lisses de bardages, il faut utiliser du bois structural ayant une résistance mécanique (idéalement justifiée par un classement, exemple : C18 ou C24). Pour les planches de bardage, des critères visuels (cernes, fentes, nœuds...) suffisent. Les lames de bois rabotées, profilées ou rainurées sont également disponibles pour le bardage des façades.

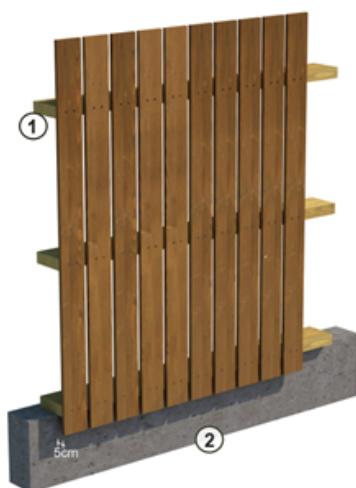
Dans le temps, la couleur de ces bardages évolue vers le gris ou le rouge brun sans remettre en cause la durabilité du matériau et l'entretien de la construction. On peut éventuellement appliquer de l'huile de lin (en étant vigilant sur l'entretien), une lasure, une peinture ou du carbonyl pour l'esthétique.

La bonne technique de pose pour la qualité de la ventilation et la pérennité du bardage

Le mode de pose

L'utilisation du bois en bardage nécessite le respect d'un certain nombre de règles de bon sens. Par exemple, il faut éviter les pièges à eau, prévoir des avancées de toiture importantes, une garde au sol contre les eaux de rejaillissement et des usinages facilitant l'écoulement de l'eau (lamiers, profils).

Parmi les différents modes de pose des lames de bois (vertical, horizontal, oblique), la pose verticale est la seule qui facilite le ruissellement de l'eau sur le bardage et favorise sa longévité. En outre, la pose de bardage ajouré à claire voie permet d'assurer une fonction de ventilation dans le cas des bâtiments d'élevage.



① Ossature secondaire ② Muret de soubassement

BON À SAVOIR

La pose est plus rapide avec des lames longues qu'avec des bois courts, même si ces derniers présentent l'intérêt d'être moins coûteux et plus disponibles. La pose bout à bout (aboutage des planches) est à proscrire.

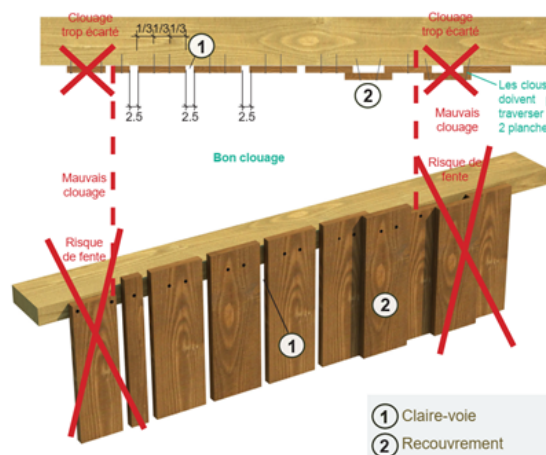
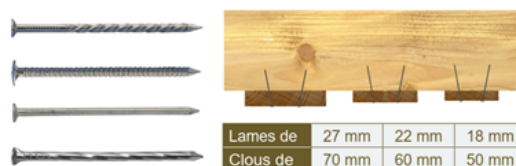
La fixation des lames de bois (planches)

Tout d'abord, dans un bâtiment agricole, la planche doit être clouée et non vissée. Même si la technique paraît rudimentaire de nos jours, le clouage n'en conserve pas moins un très grand intérêt pour sa simplicité, sa grande efficacité et son faible coût.

Pour un clouage efficace, exigez des clous à galvanisation

épaisse ou des clous inox. Il est conseillé d'utiliser des clous à relief (annelés, torsadés ou cannelés) pour offrir une bonne résistance à l'arrachement. Cependant, pour clouer correctement, quelques consignes doivent impérativement être respectées afin d'éviter certains désagréments tels que les arrachements, les coulures diverses, les fentes répétitives. Il faut impérativement deux fixations sur la largeur de la planche. Les clous doivent pénétrer de 3 à 3,5 cm dans le support.

Épaisseur maximale de la lame de bois (en cm)	1,8	2	2,2	2,7
Largeur maximale des lames (en cm)	13,5	15	16,5	20
Longueur des pointes (en cm)	5	5,5	6	7



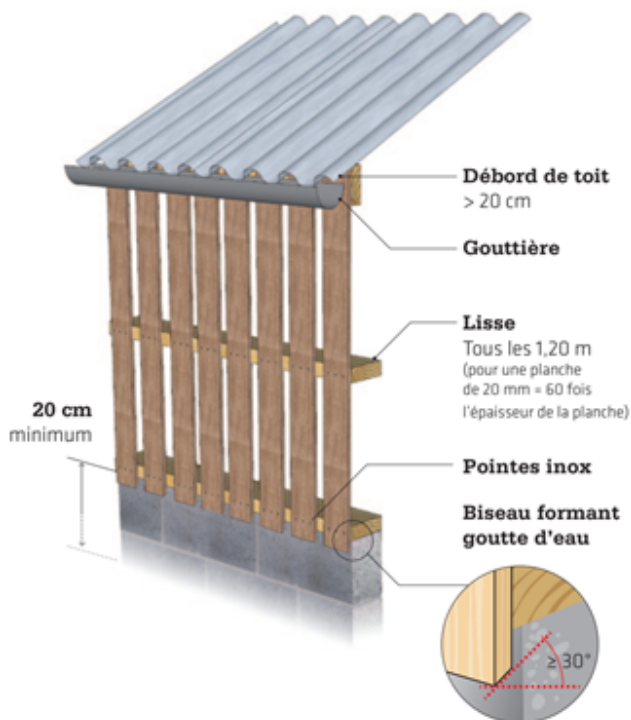
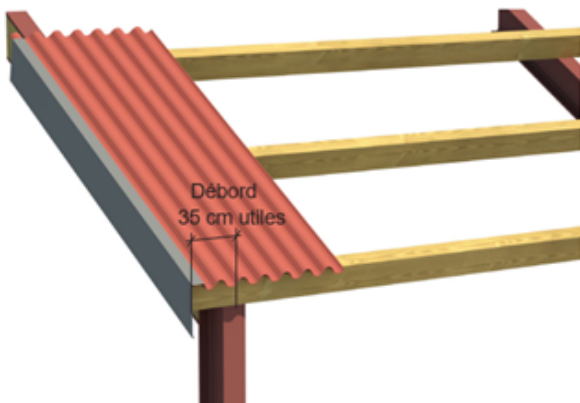
① Claire-voie ② Recouvrement

BON À SAVOIR

Ne jamais clouer en bord de planche, mais clouer à partir de 3 cm des bords. Clouer en biais améliore la résistance à l'arrachement. Bien enfoncer les pointes (chasser les têtes en excès). Respecter le bon alignement. Sur les lames larges, clouer au 1/3 et 2/3 de la largeur. Pour les lames à rainures et languettes, prévoir un jeu à la pose. Clouer les lames sur chaque support. Respecter un bon alignement et assurer un bon enfoncement.

Le bon vieillissement de la façade

Le bois doit être protégé d'un contact trop prolongé avec l'eau. C'est pourquoi, les débords de toiture doivent être suffisants en pignon (au moins 35 cm) et en long pan (20 cm minimum). Les abouts de pannes en pignon doivent impérativement être protégés par une planche ou une tôle de rive ou les deux pour une meilleure rigidité. La pose d'une gouttière avec descente ou lit drainant pour la collecte des eaux pluviales est obligatoire. L'absence de contact direct avec les parois maçonnées (espace de goutte d'eau 1 cm) est indispensable. Le bardage sera posé en respectant une hauteur d'au moins 20 cm par rapport au sol.

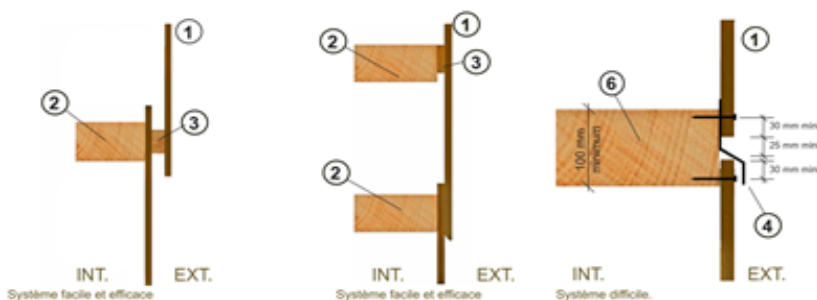
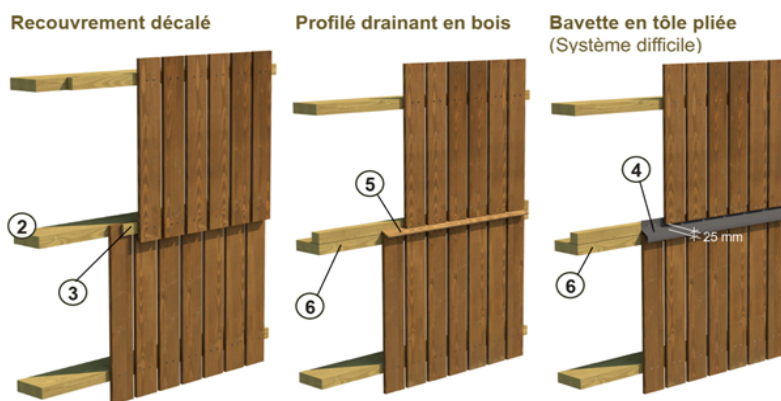


BON À SAVOIR

Attention aux coupes biaisées des abouts de pannes qui empêchent la pose d'une rive. Pour assurer une bonne pérennité de l'ouvrage, privilégier les gouttières en aluminium et en inox pour leur durabilité.

Lorsque les planches ne sont pas assez longues pour la hauteur à barder, il est conseillé d'adopter une pose à recouvrement décalé. La fixation des bois bout à bout est à proscrire.

Les joints horizontaux sont réalisés soit par un recouvrement décalé d'environ 3 cm, soit par un profilé en bois ou en tôle pliée.



Lorsque les planches ne sont pas assez longues pour la hauteur à barder, il est conseillé d'adopter les systèmes de pose suivants :

- ① Planche
- ② Lisse
- ③ Linteau
- ④ Bavette métallique
- ⑤ Profilé drainant bois
- ⑥ Lisse d'épaisseur minimale de 100 mm ou lisse courante + tasseau

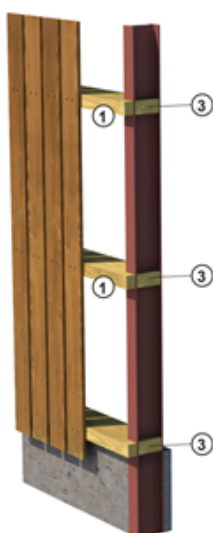
Les finitions à bien soigner pour certains points singuliers et détails constructifs

La réalisation de ces détails détermine en grande partie la qualité et la pérennité de la construction. Les exemples qui suivent déclinent la plupart des situations rencontrées sur des bâtiments agricoles.

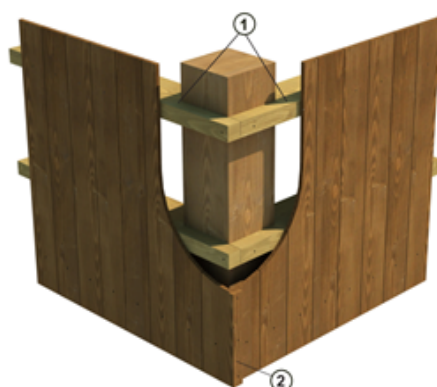
Les poteaux d'angles

Métalliques ou en bois, il faut habiller les poteaux d'angles.

Poteau métallique



Poteau en bois



- ① Traverses
- ② Plaque de recouvrement
- ③ Tasseau à l'intérieur du profilé métallique



© DURAMEN ATELIER D'ARCHITECTURE

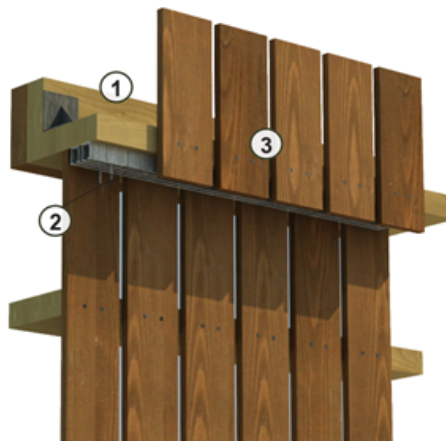
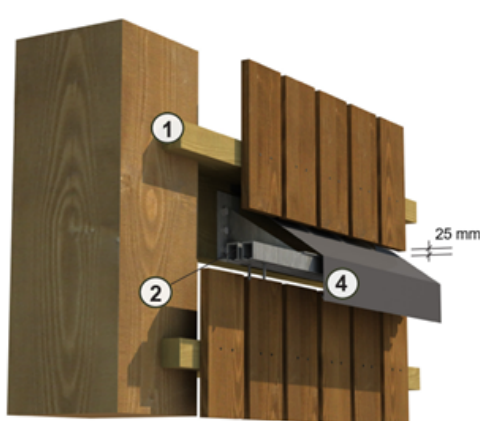
Les portes coulissantes

La pose d'un ou deux rails de porte coulissante exige quelques précautions dont plus particulièrement :

- Le renfort de la traverse qui devient linteau support des rails
- Le drainage du ruissellement de l'eau de pluie qui devra chapeauter le haut de la porte

BON À SAVOIR

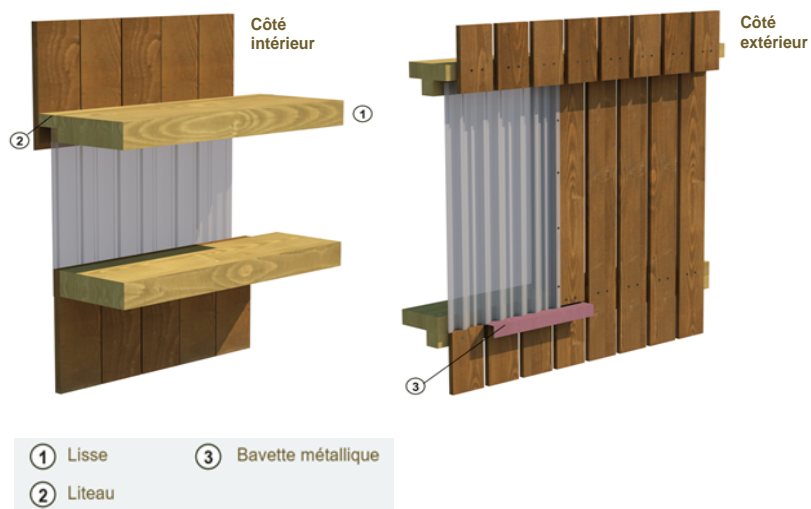
Prévoir impérativement un espacement d'au moins 2,5 cm entre la bavette et le bardage qui fera goutte d'eau.



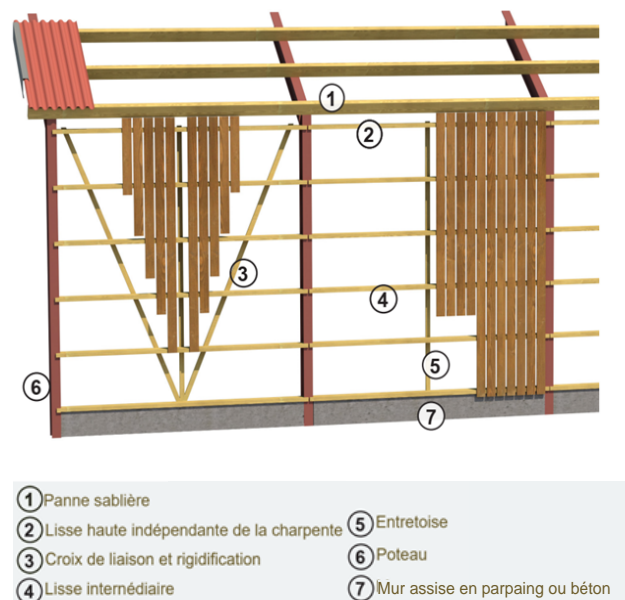
- ① Renforts de la traverse
- ② Rails
- ③ Lames de protection du rail
- ④ Bavette métallique

Les encadrements

Les plaques translucides sont fixées sur les traverses hautes et recouvrent les lames sur la traverse basse. La tranche des planches peut également être protégée par une bavette.

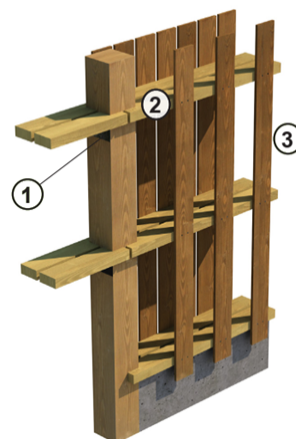


La rigidification des ossatures par suspentes



Les charges de stockage

Les parois de bâtiments agricoles peuvent se déformer sous la pression des stocks de balles de fourrages ou de grains. En cas d'appui de balles de fourrages, il faudra surdimensionner les supports, tenir compte de la hauteur du bâtiment, s'être assuré que la structure et les fondations peuvent supporter ses efforts. Il faudra réaliser en plus une ossature verticale secondaire qui permettra aux balles de fourrages de se tasser sans risque de déformation pour le bardage.



La modularité du bardage

Pour obtenir une bonne ambiance dans les bâtiments en toutes saisons, une modularité du bardage est à prévoir pour permettre une ventilation aussi bien en condition hivernale froide qu'en situation estivale chaude. C'est pourquoi, pour passer d'une ventilation avec une très faible vitesse d'air au niveau des animaux à une ventilation avec une vitesse d'air accélérée, on peut notamment mettre en place des systèmes amovibles simples à battants ou coulissants, avec une ouverture horizontale ou verticale...

Trois bâtiments agricoles bardés en bois

Bâtiment agricole pour polyculture Vidaillat (23)



© CLÉMENT BOULARD

Prix Régional de la Construction Bois Nouvelle-Aquitaine 2019

Catégorie "Travailler, accueillir"

Prix spécial "Bâtiment agricole"

Mention "Bois local"

"Mélèze et douglas, pour la structure et le bardage : les bois sont laissés bruts sans traitement chimique pour éviter tout impact sanitaire sur les animaux."

Maître d'œuvre - Architecte :

Sophie Bertrand Architectures (87)

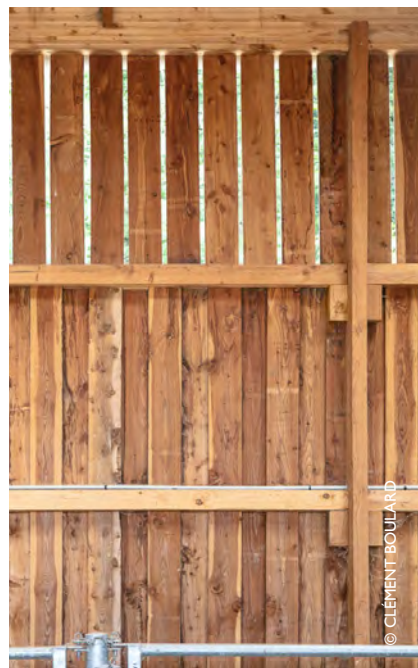
Maître d'ouvrage : GAEC des Hélianthes (23)

Entreprise bois : Moreau et Fils (23)

Année de construction : 2018

Surface de plancher : 530 m²

Coût total : 190 000 € HT



Grange de séchage à fourrage thermo-photovoltaïque

Lescar (64)



© CLOÛTE GUILAUME

Prix Régional de la Construction Bois Nouvelle-Aquitaine 2020

Catégorie "Travailler, accueillir"

Mention "Bois régional"

Maître d'œuvre - Architecte :

Jacques Vignes Architecte (64)

Maître d'ouvrage :

Commission Syndicale du Haut-Ossau (64)

Entreprises bois : SARL Da Silva & Cie (64)

Bois et Matériaux d'Ossau (64)

Année de construction : 2019

Surface de plancher : | 512 m²

Coût total* : | 576 459 € HT

* Hors foncier / Hors VRD



© CLOÛTE GUILAUME



Bâtiment agricole pour l'élevage Neuvy-Boin (79)



© CONSTRUCTIONS MORISSET



© CONSTRUCTIONS MORISSET

Maître d'ouvrage : GAEC PAREBE (79)
Entreprise bois : SAS MORISSET (79)



Année de construction : 2017-2018
Surface de plancher : 3 062 m²



Le réseau Prescription Bois

Un réseau national coordonné de prescripteurs bois dans les régions qui ont pour mission de favoriser l'usage des produits et des solutions en bois français. Un réseau de prescripteurs qui a la connaissance des acteurs de la filière Forêt Bois de son territoire.

Un réseau qui est là pour accompagner les maîtres d'ouvrage et les maîtres d'œuvre dans leurs projets de construction, de réhabilitation ou d'aménagement intérieur et extérieur.

Une action portée par Fibois France, soutenue par France Bois Forêt, le CODIFAB, l'État et les collectivités territoriales pour promouvoir l'utilisation du bois dans la construction sur le territoire français.

Des outils à disposition pour aller plus loin sur le site de Fibois France : www.fibois-france.fr

Animé par :



La région Nouvelle-Aquitaine apporte tout son soutien à la filière Forêt Bois Papier régionale et à l'action de FIBOIS Nouvelle-Aquitaine pour développer la prescription du matériau bois.

Avec le soutien de :



*En Nouvelle-Aquitaine :
une équipe de prescripteurs bois à votre disposition*

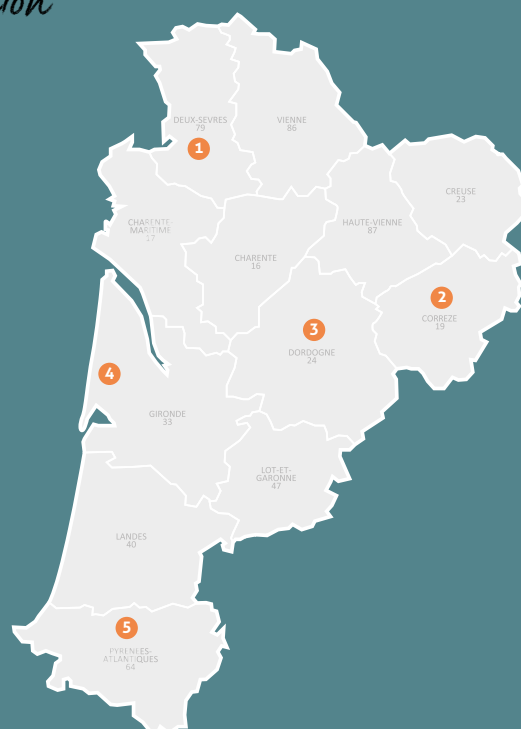
1 Florent BENOIST
05 49 77 18 50 - 06 62 36 96 61
florent.benoist@fibois-na.fr

2 Hugues PETIT-ETIENNE
05 55 29 22 73 - 06 38 11 58 97
hugues.petit-etienne@fibois-na.fr

3 Christophe PRINCE
05 53 35 80 27 - 06 20 43 04 33
christophe.prince@fibois-na.fr

4 Sabrina FUSELIEZ
07 83 37 58 13
s.fuseliez@fibois-landesdegascogne.fr

5 Agnès PACHEBAT
05 59 98 60 40 - 06 22 79 75 20
agnes.pachebat@fibois-na.fr



Les Chambres d'agriculture



La forêt a pour l'ensemble de la société une vocation environnementale indispensable à l'équilibre du monde vivant.

Elle a donc un rôle économique non négligeable d'autant plus que pour nos exploitations agricoles, elle peut être source de revenu à condition de bien la gérer.

Les Chambres d'agriculture de Nouvelle-Aquitaine, conscientes de cet enjeu, accompagnent les propriétaires forestiers dans la gestion durable de leur forêt et les agriculteurs dans leurs systèmes agroforestiers et la valorisation du bois dans leurs projets de bâtiments.

Concernant, aussi bien les grandes cultures, la viticulture, le maraîchage ou l'élevage, l'agroforesterie a l'avantage d'améliorer les capacités de production agricole, de compléter les produits et, ce qui n'est pas le moindre

avantage pour la planète, de stocker du carbone.

Les Chambres d'agriculture de Nouvelle-Aquitaine, tout en mutualisant les connaissances dans ce domaine, développent une offre de formation et de suivi de projets d'agroforesterie.

En ce qui concerne la promotion du bois dans son utilisation dans les bâtiments agricoles, les Chambres d'agriculture accompagnent les agriculteurs intéressés par le bois aussi bien dans la conception de leurs bâtiments que dans l'élaboration de leurs projets.

Combinaison de la demande sociétale et les besoins des agriculteurs, c'est notre ADN.

Le bois est bien dans cette interface.

Développer cette filière, vectrice de progrès, sera toujours pour les Chambres d'agriculture, dans leurs missions.

Un réseau régional de conseillers en Nouvelle-Aquitaine :

Chambre d'agriculture de la Charente : Stéphane BIREAU | 05 45 24 49 82 - 06 31 19 75 02 / stephane.bureau@charente.chambagri.fr

Chambre d'agriculture de la Charente-Maritime : Ludovic COGET | 05 46 50 45 00 / ludovic.coget@charente-maritime.chambagri.fr

Chambre d'agriculture de la Corrèze : Benoît LAC | 05 55 86 32 33 - 06 74 84 34 95 / benoit.lac@correze.chambagri.fr

Chambre d'agriculture de la Creuse : Renaud SELLES | 05 55 61 50 25 - 06 60 41 86 41 / renaud.selles@creuse.chambagri.fr

Chambre d'agriculture de la Dordogne : Bruno LIMERAT | 05 53 45 47 63 - 06 38 41 68 61 / bruno.limerat@dordogne.chambagri.fr

Chambre d'agriculture de la Gironde : Thomas CERCIAT | 05 56 79 64 00 - 06 09 21 43 66 / t.cerciat@gironde.chambagri.fr

Chambre d'agriculture des Landes : Alexandre LAFFAILLE | 06 84 05 58 53 / alexandre.laffaille@landes.chambagri.fr

Chambre d'agriculture du Lot-et-Garonne : Aurore ESCURIER | 07 71 63 76 29 / aurore.escurier@cda47.fr

Chambre d'agriculture des Pyrénées-Atlantiques : Gérard CAMDESSUS | 06 70 88 46 73 / g.camdessus@pa.chambagri.fr

Chambre d'agriculture des Deux-Sèvres : Christophe BÉALU | 05 49 77 15 15 / christophe.bealu@deux-sevres.chambagri.fr

Chambre d'agriculture de la Vienne : Hugues GEAY | 05 49 36 33 62 / hugues.geay@vienna.chambagri.fr

Chambre d'agriculture de la Haute-Vienne : Céline DUCHEZ | 05 87 50 40 69 - 06 12 69 62 64 / celine.duchez@haute-vienne.chambagri.fr



Les fournisseurs de bardages et vêtements bois

Charente (16)

Chauvaud Bois ■ ■
12 rue de la Fontaine
16510 VERTEUIL
Tél. : 05 45 31 40 37
chauvaud-bois@orange.fr

Charente-Maritime (17)

FP Bois – Rabopale ■ ■
Avenue de La Gare
17290 AIGREFEUILLE D'AUNIS
TÉL. : 05 46 35 20 72
eric.plantier@fpbois.com

LMT&CO
72 rue de Québec
17000 LA ROCHELLE
Tél. : 06 82 41 06 64 (Christelle Roulet, commerciale)
lmt.and.co17@gmail.com

Corrèze (19)

Elosbois - Chausson Matériaux ■ ■
Za du Bois - BP 22
19300 EGLETONS
Tél. : 05 61 37 37 37
jerome.puillet@chausson-materiaux.fr

Malaqui & fils SAS ■ ■
RD 1089
19200 SAINT ANGEL
Tél. : 05 55 72 52 82
contact.malaqui@saint-angel-forest.fr

Piveteau bois / Farges bois ■ ■
ZA du Bois
19300 EGLETONS
Tél. : 05 55 93 05 29
contact@farges.fr

Creuse (23)

Ambiance Bois ■
Route d'Eymoutiers
23340 FAUX-LA-MONTAGNE
Tél. : 05 55 67 94 06
contact@ambiance-bois.com

Cosylva ■ ■
Route de Bénévent
23400 BOURGANEUF
Tél. : 05 55 64 04 68
cosylva@cosylva.com

Gironde (33)

Laouet ■
44, Avenue Jean Guérin
33690 GRIGNOLS
Tél. : 05 56 25 52 11
contact@laouet.fr

Pyrénées-Atlantiques (64)

Ets Sahores
Quartier Lasserre
64130 MONCAYOLLE
Tél. : 05 59 28 33 36
scieriesahores@orange.fr

EUURL Scierie Bernadicou
Route de Lanne
64570 ARETTE
Tél. : 05 59 88 91 97
valentin.bernicou@wanadoo.fr

SARL Arretteig
Le bourg
64490 LEES ATHAS
Tél. : 05 59 34 72 99
arretteig@orange.fr

SARL Bois et Matériaux d'Ossau
Quartier Geteu
64440 LARUNS
Tél. : 05 59 05 38 23
commercial@bois-materiaux.com

Scierie Sahores Jean-Pierre
ZI des Saligues
64300 ORTHEZ
Tél. : 05 59 69 85 50
sahores.jean-pierre@orange.fr

Dordogne (24)

Scierie mobile du Périgord
Le Bourdeau
24530 CONDAT-SUR-TRINCOU
Tél. : 06 75 54 56 44
scieriemobileperigord@gmail.com

Deux-Sèvres (79)

Bernier ■ ■
5 Rue de La Chaperonnière
79600 AIRVAULT
Tél. : 05 49 64 91 22,
bernier.scierie@wanadoo.fr

Meponde Bois ■ ■
9 Route des Alleuds
79190 MELLERAN
Tél. : 05 49 29 71 13
contact@meponde-bois.fr

Touchard frères ■ ■
61 Rue Ferdinand Morin - BP 80032
79320 MONCOUTANT
Tél. : 05 49 72 75 95
contact@scierietouchard.fr

Vienne (86)

Scierie d'Anché SARL
Lieu-dit le Bourg
86 700 ANCHE
Tél. : 05 49 42 45 56
christian.delaunay@wanadoo.fr

Haute-Vienne (87)

ETS Mazières ■ ■
2 Route de Marval
87440 LA CHAPELLE MONTBRANDEIX
Tél. : 05 55 78 70 91
contact@ets-mazieres.fr

Les charpentiers poseurs



Charente (16)

Action Bois Construction ■

Route de Champagne Mouton - Z.I. Le Farnaud
16450 SAINT CLAUD
Tél. : 05 45 71 33 72
comptabilite@actionbois.fr

Arbre Construction ■

L'Arbre
16220 ROUZEDE
Tél. : 05 45 65 05 25
sarl@arbre-construction.fr

Déclic Bois ■

2 rte de Chabanais « Les termes »
16150 ETAGNAC
Tél. : 05 45 89 02 15
pe.bossis@declicb.fr

Charente-Maritime (17)

SARL Solebois

9 Bis Rue de la Pierre Taillée - ZAC de l'Aubépin
17220 SALLES-SUR-MER
Tél. : 05 46 00 14 57
solebois.17@orange.fr

Corrèze (19)

ETS Gouny TMB ■ ■

Route de Neuvic - La Barroire
19200 USSEL
Tél. : 05 55 46 02 40
contact@gounytmb.com

Gatignol ■

RN 89
19200 SAINT-ANGEL
Tél. : 05 55 94 10 25
gatignol-charpentes@wanadoo.fr

Creuse (23)

Ambiance Bois ■

Route d'Eymoutiers
23340 FAUX-LA-MONTAGNE
Tél. : 05 55 67 94 06
contact@ambiance-bois.com

Entreprise Migat

Le Bourg
23130 SAINT JULIEN LE CHÂTEL
Tél. : 05 55 62 22 51
jean-claude.migat@wanadoo.fr

EURL Martinet

Les Genêts
23160 AZERABLES
Tél. : 05 55 63 51 28
eurlmartinet@wanadoo.fr

Moreau et fils SARL

3 Le Mont
23210 MARSAC
Tél. : 05 55 62 60 79
moreau-et-fils@wanadoo.fr

SAS Fayette

6 Molles
23150 AHUN
Tél. : 05 55 62 47 25
fayette2@wanadoo.fr

Dordogne (24)

Choury SARL

Pommier
24 420 SAVIGNAC LES EGLISES
Tél. : 05 53 05 03 07
contact@choury.fr

Ecorce

Lieu-dit Lapouge
24 360 SAINT-ESTHEPHE
Tél. : 06 12 96 50 98
contact.ecorce@gmail.com

François HUBERT Charpentes

Lieu-dit Larre
24120 CHATRES
Tél. : 06 30 93 33 02
hubert.charpente@gmail.com

Mathis & Danede

982, Poperdu
24300 NONTRON
Tél. : 05 53 56 11 00
mathis-danede@mathis-danede.fr

SARL Lhaumond et fils

Les Fontanelles
24200 SARRAT LA CANEDA
Tél. : 05 53 31 02 90
lhaumondetfils@orange.fr

Gironde (33)

Lamecol

17, rue du Pré Meunier
33610 CANEJAN
Tél. : 05 56 47 33 27
contact@lamecol-dl.fr

Lot-et-Garonne (47)

Charpentes & maisons bois

ZI route de Bordeaux
47700 CASTELJALOUX
Tél. : 05 53 93 96 85
contact@goacolou.fr

■ Adhérent FIBOIS Nouvelle-Aquitaine

■ Certifié PEFC au 30/06/2021, liste actualisée disponible sur www.pefc.org/find-certified

Pyrénées-Atlantiques (64)

Charpente lamellé-collé Iriberry

Z.A. Pignada n°7
64240 HASPARREN
Tél. : 05 59 29 46 75
ramuntxo.iriberry@orange.fr

Lauak Bat

Chemin Larramendea
64990 VILLEFRANQUE
Tél. : 05 59 44 89 51
lauakbat.zurgintza@gmail.com

SARL Chouard

ZA Marcel Dassault
64170 ARTIX
Tél. : 05 59 83 24 45
sarl.chouarderic@wanadoo.fr

SARL Structures Bois Constructions

15 ZAE Porte du Béarn
64330 GARLIN
Tél. : 06 89 20 33 27
s.bois.c@neuf.fr

SAS 2 C BOIS

Zone Artisanale Lanneretonne
64401 OLORON Cedex
Tél. : 05 59 39 00 69
2cbois@wanadoo.fr

SCOP ARL Zurlan

Quartier Eyheralde
64430 SAINT-ETIENNE-DE-BAÏGORRY
Tél. : 05 59 37 46 75
contact@zurlan.fr

Deux-Sèvres (79)

Bois et Paille

17 route de Vautebis
79420 VAUSSEROUX
Tél. : 05 49 70 68 64
contact@boisstpaille.fr

Construction Millet Bois

27 Rue de Lattre
79700 MAULEON
Tél. : 05 49 81 80 99
cmb@cmb-bois.fr

ETS Onillon

Siège social - 13 place de la Roche
79700 SAINT AUBIN DE BAUBIGNE
Tél. : 05 49 81 90 22
contact@ets-onillon.fr

EURL Jean-Michel Gauriau

52 rue de Plaisance
79240 L'ABSIE
Tél. : 05 49 95 81 12
contact@charpentegaurliau79.fr

La Charpente Thouarsaise

7 rue Jean Devaux - ZI Le Grand Rosé - BP 165
79100 THOUARS
Tél. : 05 49 66 38 34
secretariat@charpente-thouarsaise.fr

Morisset Constructions bois

25 route de Bressuire
79430 LA CHAPELLE ST LAURENT
Tél. : 05 49 72 00 39
contact@constructions-morisset.fr

Pougnand SCOP SA

65 Route de Vitré
79370 CELLES SUR BELLE
Tél. : 05 49 79 83 34
pougnandsa@wanadoo.fr

Vienne (86)

Charpente Merlot

10 Rue des Champs des Bordes
86100 CHÂTELLERAULT
Tél. : 05 49 21 16 49
comptabilite@charpente-merlot.fr

Haute-Vienne (87)

Charpentiers Limousins

Zone Artisanale
87640 RAZES
Tél. : 05 55 71 40 90
contact@charpentierslimousins.com

Guillaumie Habitation

Siège social - Le Moulin Cheyroux
87700 AIXE-SUR-VIENNE
Tél. : 05 55 70 21 61
contact@guillaumie.com

SAS CCMA

1250 Route de la Boucheuse - Lieu-dit Caux
87380 MAGNAC BOURG
Tél. : 05 55 00 84 86
sas.ccma@orange.fr

BON À SAVOIR

Vous souhaitez apparaître dans cet annuaire ?
Contactez un prescripteur bois de FIBOIS
Nouvelle-Aquitaine (voir p. 18).

■ Adhérent FIBOIS Nouvelle-Aquitaine

■ Certifié PEFC au 30/06/2021, liste actualisée disponible sur www.pefc.org/find-certified



La certification PEFC



La certification de projet PEFC permet de garantir que les matériaux bois mis en œuvre dans une construction sont issus de forêts gérées durablement et de sources responsables. Toutes les parties impliquées dans la réalisation d'un projet de construction ou de rénovation en bois ont mis en application les principes de traçabilité du bois de la chaîne de contrôle PEFC.

Pour plus d'informations :
PEFC Nouvelle-Aquitaine est à votre disposition
www.pefcnouvelleaquitaine.org

Valoriser un ouvrage bois avec la traçabilité PEFC grâce à une certification de projet

La certification de projet PEFC atteste de l'utilisation de bois certifié PEFC pour tout ou partie d'une construction ou d'une rénovation. Elle garantit que toutes les parties impliquées dans la réalisation d'un projet de construction ou de rénovation en bois ont mis en application les principes de traçabilité du bois de la chaîne de contrôle PEFC. Ainsi, la certification de projet PEFC permet de garantir que les matériaux bois mis en œuvre dans une construction sont issus de forêts gérées durablement et de sources responsables.

Photos d'illustrations :

Centre d'allotement à Accous (64) © IPHB : haut de couverture, p.5, dos de couverture
Bâtiment agricole pour l'élevage des bovins à Saint-Léonard-de-Noblat (87) © Arbre Construction : bas de couverture
Bâtiment agricole pour l'élevage des bovins à Alloue (16) © Arbre Construction : p. 19
Bâtiment agricole à Peyrelevalde (19) © Duramen Atelier d'Architecture : p.3,7,10,11

Sources :

Document réalisé par la Chambre d'agriculture de Pyrénées-Atlantiques d'après les publications de l'Institut de l'élevage (Le point sur l'ambiance dans les bâtiments d'élevage bovin, ovin, caprin et équin de janvier 1995), du Groupement d'Intérêt Économique (GIE) Élevages Bretagne avec les Chambres d'agriculture de Bretagne et Abibois (Le bois dans les bâtiments agricoles et les possibilités de valoriser le bois local de décembre 2013), du Groupe Interprofessionnel de Promotion de l'Économie du Bois en Lorraine (GIPEBLOR) avec le Centre National Du Bois (CNDB), l'Union Régionale des Conseils d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement (URCAUE) de Lorraine, des Chambres départementales d'agriculture de Meurthe-et-Moselle, Meuse, Moselle et Vosges (Les solutions bois pour les bâtiments agricoles d'août 2015). Version 2020-12-27. Édition 2021.

Bardages bois des bâtiments agricoles

Guide technique 2021

La Chambre régionale d'agriculture et FIBOIS Nouvelle-Aquitaine, l'interprofession régionale de la filière Forêt Bois Papier, s'associent pour vous proposer leur premier guide technique sur les bâtiments agricoles.

Spécifiquement dédié aux bardages bois des bâtiments agricoles et ruraux, ce guide s'adresse aux éleveurs et acteurs du monde agricole cherchant un outil d'aide à la décision avant de recourir au matériau bois pour leurs bâtiments de tout type : hangars, granges, étables, bâtiments techniques ou de stockage...

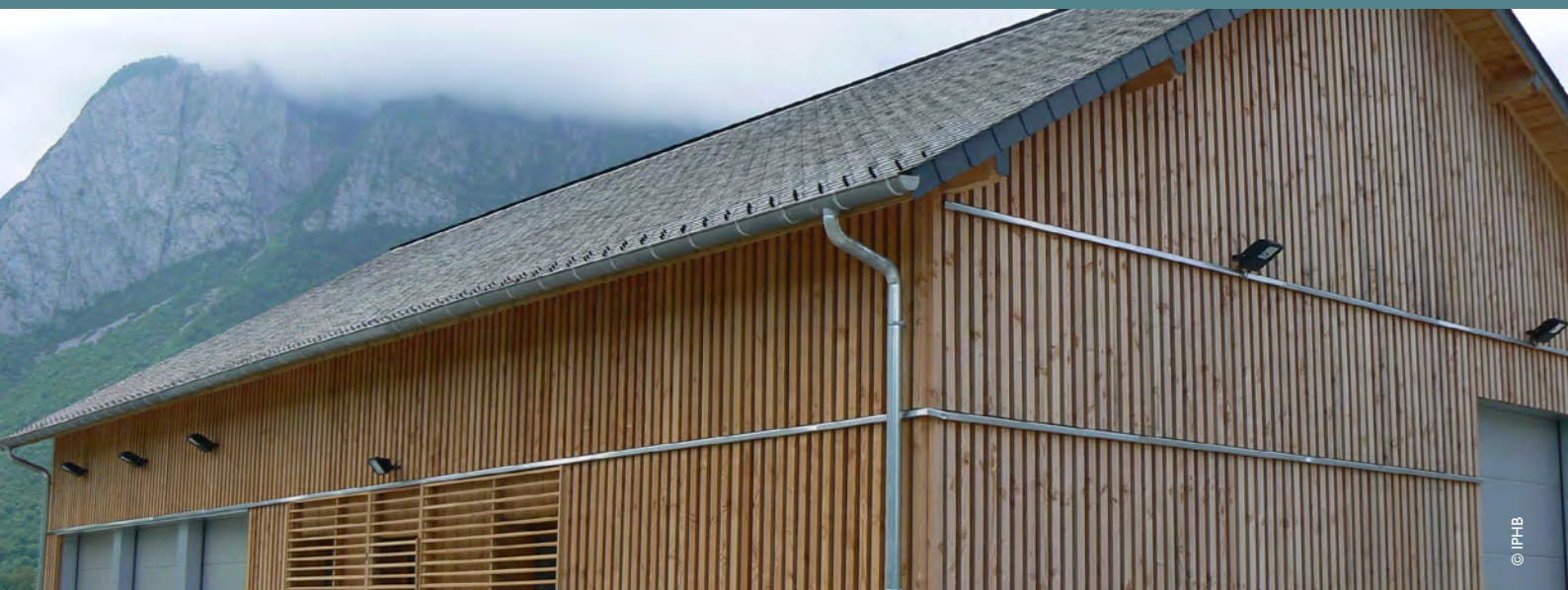
Dimensionnement, choix du matériau, techniques de pose : cet ouvrage récapitule les points clés à prendre en compte pour réussir un projet de revêtement extérieur bois que ce soit en neuf comme en rénovation agricole.

Des exemples de réalisations illustrent le champ des possibles et mettent en avant l'éventail des qualités techniques et esthétiques offertes par l'usage du bois dans des bâtiments agricoles.

Il contient également une liste de professionnels, fournisseurs et poseurs, présents en région et susceptibles d'intervenir dans votre démarche.

D'autres ressources sont également disponibles en ligne sur les sites www.fibois-na.fr et www.nouvelle-aquitaine.chambres-agriculture.fr ainsi qu'auprès des interlocuteurs techniques spécialistes du matériau et à votre disposition sur tout le territoire que sont les Chambres d'agriculture et le réseau des prescripteurs bois. En effet, chaque projet présente des particularités propres et nécessite un appui et un conseil personnalisés. N'hésitez donc pas à les contacter pour bénéficier de leur écoute et de leur expertise technique.

Bonne lecture à tous !



Les financeurs de FIBOIS Nouvelle-Aquitaine :

